

## Introduction

Louvre Banque Privée prend en considération, dans ses décisions d'investissement, les principales incidences négatives (dits également PAI pour *Principal Adverse Impacts*) en matière de durabilité.

Les « incidences négatives en matière de durabilité » renvoient aux conséquences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité (environnement, questions sociales et de personnel, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption, etc.)

## 1 Approbation par l'organe directeur

La présente politique a été approuvée 18 janvier 2023 par le Directoire de Louvre Banque Privée.

## 2 Gouvernance interne et responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques dans le cadre des stratégies et procédures organisationnelles producteurs

Vous pouvez vous reporter au chapitre 3 de la politique de durabilité (ou "politique d'intégration des risques en matière de durabilité") de Louvre Banque Privée pour le détail de la

gouvernance adoptée en matière de politique d'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

## 3 Recensement et recueil des indicateurs pertinents

Louvre Banque Privée a l'intention de recenser et de piloter la totalité des 14 indicateurs obligatoires du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit règlement "Transparence" ou "SFDR" en anglais), à partir de 2023 et au fur et à mesure de leur mise à disposition. Le choix des indicateurs additionnels sera effectué au regard de la couverture de données disponible.

Le recensement des PAI sera réalisé de plusieurs manières :

- ◆ Pour les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM) et autres produits packagés : principalement via le recueil des indicateurs quantitatifs de niveau fonds
- ◆ Pour les titres vifs : via le recueil direct des informations quantitatives de niveau émetteur, auprès de fournisseurs de données financières

## 4 Identification et évaluation des principales incidences négatives

Au regard du caractère diversifié des mandats, toutes les principales incidences négatives sont concernées.

Louvre Banque Privée a néanmoins choisi de prioriser le suivi des incidences négatives qui sont intégrées dans « l'approche clef en main » proposée dans les questionnaires clients, soit :

- ◆ La réduction des émissions de CO2
- ◆ Le respect des normes sociales minimales et des droits humains
- ◆ La parité et égalité entre les femmes et les hommes

Par ailleurs, Louvre Banque Privée amorce, au fur et à mesure que les informations sont disponibles, des travaux visant à :

- ◆ Intégrer les incidences négatives dans son analyse ESG, afin, le cas échéant, d'entamer des actions vis-à-vis des sociétés et producteurs les moins performants et / ou de revoir la composition du mandat en cas d'absence d'amélioration ou de plan d'amélioration.
- ◆ Identifier, au niveau entité et au niveau de chaque mandat
  - Les incidences négatives pour lesquelles les scores sont les plus mauvais, notamment au regard du marché
  - Et / ou celles pour lesquelles, en vision pluriannuelle, une dégradation ou une absence d'amélioration est constatée : voir paragraphe « intégration dans la politique de gestion » plus bas

Au regard de la disponibilité progressive de ces données à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la prise en compte des incidences négatives sur l'année 2023 pourra être partielle. Le premier cycle complet de prise en compte effective et complète des incidences négatives dans la politique de gestion sera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

# 5 Modalités de prise en compte dans la politique de sélection des sous-jacents au niveau des mandats

## A - Règles de prise en compte au niveau des mandats

Par PAI, Louvre Banque Privée fixera un **seuil minimum d'actifs du mandat devant prendre en compte le PAI pour que le mandat soit considéré comme « validant » ce PAI**. Ce pourcentage ne pourra pas être inférieur à 50%.

**Particularité pour les titres vifs** : lorsqu'un PAI n'est pas pertinent pour une ligne donnée, le titre sera considéré comme n'ayant pas d'incidence négative sur la thématique.

La pertinence d'un PAI sera calculée sur la base de la grille de pertinence sectorielle de Moody's, avec possibilité de « rectification » par l'équipe de gestion de Louvre Banque Privée lorsque celle-ci estime qu'un PAI est pertinent pour un titre donné, même si celui-ci appartient à un secteur pour lequel Moody's a considéré que le PAI n'était pas pertinent, et inversement.

## B - Contrôle de la prise en compte des incidences négatives en fonction des classes d'actifs

### ■ Pour les fonds

Un PAI sera considéré comme « pris en compte » lorsque : le producteur renvoie l'information, via le fichier EET (fichier d'échange normalisé *European ESG Template*) ou tout autre moyen, que le PAI est « pris en compte » dans la politique de gestion (voir ci-dessous pour les *due diligences* sur la vérification de la bonne prise en compte).

Louvre Banque Privée demande à ses producteurs partenaires que les modalités de prise en compte des incidences négatives au niveau des fonds investis dans les mandats de gestion correspondent aux standards de Louvre Banque Privée, ce qui signifie que cette prise en compte peut passer par des stratégies :

- ◆ D'exclusion
- ◆ De vote et d'engagement
- ◆ De sélection "best in class" (choix des entreprises les plus vertueuses de leur secteur) ou "best in universe" (choix des entreprises les plus vertueuses parmi tout l'univers d'investissement disponible, indépendamment du secteur)
- ◆ D'application d'indicateurs chiffrés

Louvre Banque Privée encourage ses producteurs à s'aligner sur les meilleures pratiques en matière de prise en compte des incidences négatives, notamment en recourant le plus souvent possible à des objectifs chiffrés.

Louvre Banque Privée encourage également ses producteurs à

mettre en place à chaque fois que cela est possible une stratégie d'amélioration (ou de stabilisation à un niveau satisfaisant) au niveau produit, en se fixant de manière progressive des indicateurs de plus en plus ambitieux.

Louvre Banque Privée demande également à ses producteurs de respecter leurs propres obligations au titre de l'article 4 du règlement SFDR, notamment :

- ◆ La publication et la mise à jour annuelle de leur politique de prise en compte des incidences négatives sur les décisions d'investissement
- ◆ La publication et la mise à jour annuelle du rapport qualitatif et quantitatif sur les indicateurs d'incidences négatives, comprenant à la fois le résultat constaté des indicateurs d'incidences négatives des investissements réalisés par les entités ainsi que le plan d'amélioration

### ■ Pour les titres vifs

Louvre Banque Privée s'appuiera sur Moody's ESG Solution pour la notation des titres vifs.

Un PAI sera considéré comme « pris en compte » lorsqu'il atteint un seuil de qualification minimum défini pour chaque PAI en fonction de ses caractéristiques propres.

Un titre qui ne « respecte » pas un PAI ne sera pas nécessairement exclu du portefeuille si celui-ci respecte le taux minimum de prise en compte des PAI fixés

# 6

## Modalités de prise en compte dans la politique de gestion et due diligences

La prise en compte de ces incidences négatives sera réalisée de la manière suivante :

- ◆ Suivi du respect des seuils de prise en compte minimum dans les actifs du mandat
- ◆ Fixation d'une stratégie pluriannuelle, comprenant des objectifs chiffrés compatibles avec la trajectoire globale de Louvre Banque Privée (*cette stratégie sera définie au fur et à mesure de la récupération des données chiffrées - non disponibles en totalité aujourd'hui, et en particulier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans la perspective de la publication du premier rapport quantitatif dû au 30 juin 2024*)
- ◆ Analyse pluriannuelle des indicateurs d'incidences négatives :
  - Mesure de chacun des indicateurs d'incidences négatives
  - Pour chaque PAI, évaluation
    - De leur performance relative par rapport à l'univers de référence
    - De leur compatibilité avec la stratégie de durabilité de Louvre Banque Privée
    - De leur trajectoire pluriannuelle
- ◆ Lorsqu'un PAI sera jugé non satisfaisant au regard de l'un des trois critères ci-dessus, Louvre Banque Privée pourra effectuer une analyse pour rectifier la trajectoire
- ◆ Les actions suivantes pourront être entreprises :
  - Établissement d'une stratégie d'engagement vis-à-vis des sous-jacents les moins performants et / ou dont la trajectoire d'amélioration n'est pas jugée satisfaisante
  - En cas de performance jugée excessivement insuffisante ou en cas d'absence de trajectoire d'amélioration satisfaisante, une décision de désinvestissement total ou partielle pourra être prise

# 7

## Éléments méthodologiques et marge d'erreur

Pour le recueil des données relatives aux PAI sur les OPC, Louvre Banque Privée s'appuiera sur les données issues des sociétés de gestion via les fichiers EET. La marge d'erreur de leurs méthodologies de calcul n'est pas connue.

Pour le recueil des données relatives aux PAI sur les titres vifs, Louvre Banque Privée s'appuiera sur les données issues de fournisseurs de données financières (Moody's). La marge d'erreur n'est pas connue.

# 8

## Sources de données utilisées

Pour les OPC : Louvre Banque Privée se basera sur les données issues directement des sociétés de gestion, transmises :

- ◆ Soit par l'intermédiaire de son prestataire informatique, Procapital, lequel s'appuie sur les données Morningstar
- ◆ Soit par des fournisseurs de données financières
- ◆ Soit par un recueil direct auprès des sociétés de gestion concernées

Pour les titres vifs : Louvre Banque Privée s'appuiera essentiellement sur les données issues de Moodys. Louvre Banque Privée pourra, pour certaines données, faire appel à des fournisseurs alternatifs (à titre d'exemple : Refinitiv).



## Politique de sélection des partenaires producteurs (sociétés de gestion) et politique d'engagement

Au-delà des règles de sélection (précisées dans les rapports précontractuels des mandats conformément à l'article 8 et article 9 de SFDR), les partenaires producteurs sont sélectionnés et évalués via un processus de *due diligence* complet (incluant un questionnaire lutte anti-blanchiment / lutte anti-terroriste et une évaluation du risque lutte anti-corruption du partenaire producteur).

Louvre Banque Privée leur demande également de respecter un certain nombre de critères dans leur propre politique de sélection et d'investissement, notamment :

- ◆ L'incorporation de critères ESG dans leurs analyses et décisions d'investissement (pour la majorité de nos actifs sous gestion)
- ◆ La présence de ressources et de processus adéquats pour l'analyse extrafinancière (pour la majorité de nos actifs sous gestion)
- ◆ L'incorporation de critères ESG dans la construction du portefeuille (pour la majorité de nos actifs sous gestion)
- ◆ La mise en œuvre d'une politique d'engagement avec les émetteurs sous-jacents pour traiter les risques et opportunités ESG (pour la majorité de nos actifs sous gestion)

### A - Indicateurs d'incidences négatives pris en compte dans les politiques d'engagement

Louvre Banque Privée suivra la performance de ses partenaires Sociétés de Gestion sur les PAI au travers de leurs rapports qualitatifs et quantitatifs annuels.

Seront priorisées les PAI suivants (correspondant à l'approche clé en main de Louvre Banque Privée) :

- ◆ La réduction des émissions de CO2
- ◆ Le respect des normes sociales minimales et des droits humains
- ◆ La parité et égalité entre les femmes et les hommes

### B - La manière dont ces politiques d'engagement seront adaptées en cas d'absence de réduction des principales incidences négatives sur plus d'une période couverte par le rapport.

- ◆ Les actions suivantes pourront être entreprises :
  - Établissement d'une stratégie d'engagement vis-à-vis des sous-jacents les moins performants et / ou dont la trajectoire d'amélioration n'est pas jugée satisfaisante
  - En cas de performance jugée excessivement insuffisante ou en cas d'absence de trajectoire d'amélioration satisfaisante, une décision de désinvestissement total ou partiel pourra être prise

Un processus d'audit a été mis en place, qui amène notamment Louvre Banque Privée à récupérer et analyser :

- ◆ Les politiques RSE et rapports extrafinanciers de nos partenaires (pour la totalité de nos actifs sous gestion)
- ◆ Leurs méthodologies d'investissements responsables (pour la majorité de nos actifs sous gestion)
- ◆ Les *compliance manuals and portfolios*, pour s'assurer de l'universalité de l'application des règles de sélection et d'exclusion (pour la majorité de nos actifs sous gestion)
- ◆ Les codes de conduite et codes éthiques (pour la majorité de nos actifs sous gestion)
- ◆ L'alignement de la politique d'investissement de nos partenaires avec notre propre stratégie ESG, ainsi que, le cas échéant, leur réponse aux incidents et controverses ESG rencontrés (pour la majorité de nos actifs sous gestion)

Enfin, Louvre Banque Privée, dans le cadre de sa politique de dialogue et de suivi avec les émetteurs et producteurs, rencontre régulièrement ses partenaires producteurs via son équipe multi-gestion.

A noter que les modalités de prises en compte pourront être incomplètes au démarrage au regard du manque de données. Elles seront le cas échéant affinées au fur et à mesure de la récupération des données chiffrées – non disponibles en totalité aujourd'hui - et en particulier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans la perspective de la publication du premier rapport quantitatif dû au 30 juin 2024.

Ces actions seront définies au fur et à mesure de la récupération des données chiffrées – non disponibles en totalité aujourd'hui, et en particulier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans la perspective de la publication du premier rapport quantitatif dû au 30 juin 2024.

# 10

## Normes internationales

Louvre Banque Privée est signataire – depuis décembre 2021 – des PRI (Principles for Responsible Investment) initiés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUF Finance) et le Pacte Mondial des Nations Unies.

Louvre Banque Privée a ainsi réaffirmé son engagement d'investisseur responsable tout en bénéficiant d'un cadre pour continuer à développer des actions sur les volets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en interne et auprès de ses partenaires.

Les six Principes pour l'Investissement Responsable sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et ambitieux qui proposent une liste d'actions possibles pour promouvoir l'intégration des critères Environnements, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la pratique de l'investissement.

Les UN-PRI (*United Nations- Principles for Responsible Investment* "Principes pour l'investissement Responsable") reposent sur les 6 principes suivants :

**Principe 1** : intégrer les questions ESG dans l'analyse des investissements et les processus de décision.

**Principe 2** : être des propriétaires actifs et intégrer les questions ESG dans nos politiques et pratiques de propriété.

**Principe 3** : demander aux entités dans lesquelles nous investissons de fournir une information appropriée sur les questions ESG.

**Principe 4** : encourager l'acceptation et la mise en œuvre des Principes au sein du secteur de l'investissement.

**Principe 5** : travailler ensemble pour améliorer notre efficacité dans la mise en œuvre des Principes.

**Principe 6** : rendre compte de nos activités et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Principes.

Dans le cadre de sa mise en conformité avec les exigences de l'article 29 de la loi énergie climat, Louvre Banque Privée est en cours de définition d'une stratégie climat, comprenant une stratégie d'alignement sur les objectifs de l'accord de Paris.

# 11

## Comparaison historique avec les périodes précédentes

Le présent rapport est le premier rapport relatif à la prise en compte des incidences négatives.

Au regard de la disponibilité progressive de ces données en 2023, la prise en compte des incidences négatives sur l'année

2023 sera partielle. Le premier cycle complet de prise en compte effective et complète des incidences négatives dans la politique de gestion sera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

